



Chambre de l'Ingénierie
et du Conseil de France



COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 17 avril 2012

Concurrence : victoire des BET contre les Bureaux de contrôle

Les Bureaux de contrôle répondent à des marchés contenant des missions de conception. Une pratique contraire au Code de la Construction, comme le rappelle l'arrêt de la Cour Administrative de Bordeaux qui vient de tomber.

Les Bureaux de contrôle répondent à des marchés contenant des missions de conception (diagnostic énergétique, audit énergétique, mission de conseil acoustique, mission SSI, ...), ce qui est contraire au Code de la Construction (Art. L 111 – 25 du Code de la Construction). Or, après avoir été sanctionnée par le Conseil d'Etat en 2010, la situation perdure sur le terrain, entraînant une nouvelle décision des juridictions administratives.

L'arrêt de la Cour Administrative de Bordeaux, qui vient de tomber (en pièce jointe), est le **premier depuis l'arrêt du Conseil d'Etat de 2010 qui vient confirmer la jurisprudence en matière d'incompatibilité légale entre la profession de contrôleur technique et toute activité de conception et de réalisation.**

La fédération patronale CICF, Chambre de l'Ingénierie et du Conseil de France, est très active sur le sujet et a déposé de nombreux recours. Devant le désarroi de la maîtrise d'ouvrage, parfois ignorante de la problématique, la CICF a lancé une vaste campagne de sensibilisation (courriers, rendez-vous avec les associations d'acheteurs, réunions de travail avec les services des ministères).

Dans cette logique de sensibilisation, elle attire l'attention de la presse sur cette information, pour qu'elle soit relayée auprès du plus grand nombre.

La CICF organise pour les journalistes qui le souhaitent un entretien avec le pilote de la commission à l'origine des recours déposés.

Contact presse : Frédérique Lebon, Directrice de la Communication de la CICF
mob + 33 6 08 92 12 35 - lebon@cicf.fr - www.cicf.fr

A propos de la CICF :

La CICF (Chambre de l'Ingénierie et du Conseil de France) est une fédération patronale qui représente la branche professionnelle de l'Ingénierie, du Conseil et de l'Informatique. Elle regroupe toutes les disciplines de la branche : informatique, management, infrastructures, environnement, construction, industrie, acoustique, ergonomie, restauration et hôtellerie, pilotage et coordination, OPC, portage salarial, programmation, etc.

Depuis 1912, la CICF défend les intérêts de ses adhérents : les structures indépendantes, les TPE et PME. Elle négocie au titre patronal la Convention Collective nationale dite « CICF - Syntec ». La CICF fédère 12 syndicats techniques et son action est relayée par 17 chambres régionales.